

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Etaient présents : Mmes HERMET, FUMEY, VICENS, VINCENT.

Ms : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, CASSAN, DONS, GONZALEZ, HERRERO, MICHEL.

PROCURATIONS : Mr ESTEBANEZ à Mr BETEILLE, Mr HORTALA à Mr GONZALEZ, Mr PAILHES à Mr DONS.

PACTE DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITE POUR LE CIAS

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la Communauté de Communes de la Montagne Noire ayant repris toutes les compétences du SIVOM en créant un CIAS. Celui-ci sera financé par un prélèvement sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et non sur les impôts locaux prélevés par la Communauté.

RECONDUCTION ASSISTANCE TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal renouvelle la convention avec le Département pour l'assistance technique pour l'eau et l'assainissement pour 2018. Cette prestation concerne la surveillance de la station d'épuration, ainsi que les analyses afin de s'assurer du bon fonctionnement de celle-ci. Le montant de ce service s'établit à 1.51 €/ habitant/an plus 0.21€/habitant/an pour les frais de contractualisation.

DEVIS ENTRETIEN HORLOGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal a approuvé le devis concernant l'entretien et le remontage de l'horloge de l'église pour un montant de 1 809.60 €. Cette prestation a été confiée à l'entreprise CARLES de SAISSAC.

ASSOCIATION LES MAISONS DU CŒUR

Cette association a pour but de tendre la main aux sans-abris afin de les réinsérer par le travail et le relogement dans le monde rural. Afin de poursuivre cette action, elle souhaiterait faire l'acquisition d'un domaine sur la Commune.

Avant d'entamer les négociations, l'association souhaiterait avoir la position de la Commune sur ce projet et également savoir si le droit de préemption sur la future vente ne sera pas exercé.

Le Conseil Municipal, considérant que le but de cette association est tout à fait louable, approuve le projet porté par l'association « Les Maisons du Cœur » et décide de ne pas préempter sur la future vente du domaine si ladite association se porte acquéreuse.

FACTURATION EAU DANJARD ET SCI ALRIC

Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu de revoir la facturation d'eau de deux abonnés pour lesquels une erreur a été faite lors des relevés.

Pour ce qui concerne Monsieur DANJARD, les compteurs ayant été installés au 1^{er} juillet de l'année, il y a lieu de diviser l'abonnement d'eau par deux. En ce qui concerne la Société ALRIC, il y a lieu de rembourser le particulier dont la facturation a été calculée sur une consommation de 100 m³ au lieu de 45 m³. Le Conseil Municipal approuve cette modification.

DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNE AUPRES DU CIAS

Par délibération du 21 décembre 2017, il avait été décidé de nommer madame Pascale FUMEY comme référente auprès du CIAS de la Montagne Noire. Il s'avère que cette personne, étant employée du CIAS et conformément au règlement intérieur de cette structure, ne peut occuper cette fonction.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 21 décembre 2017 et nomme Monsieur Eric BETEILLE comme référent de la commune auprès du CIAS de la Montagne Noire.

BAIL AUX INFIRMIERES

Le Conseil Municipal prend acte du changement des infirmières au cabinet médical. Le bail sera modifié en conséquence et porté au nom de Mesdames ARDOIN, CAYEZ et MARTIN MORENO. Les frais de notaire pour cette modification seront à la charge des infirmières.

TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION

Afin de pouvoir traiter les boues de la station d'épuration, il a été sollicité des devis auprès de différentes entreprises. A ce jour, nous ne disposons que d'un seul devis, il y a donc lieu d'attendre les autres devis pour retenir une entreprise qui effectuera cette prestation.

MARCHE AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE TRANCHE 2 ET 3

Le Conseil Municipal avait approuvé le projet d'amélioration de la sécurité routière et mise en accessibilité de la traverse RD 629.

Une consultation a été lancée afin d'obtenir différentes propositions qui sont reprises dans le tableau ci-dessous :

ENTREPRISES	Tranche ferme Tranche 2	Tranche optionnelle Tranche 3	Option fontaine	Montant HT (TF + TO° Avec option
COLAS Midi- Méditerranée	105 603.50 €	84 349.00 €	9 500.00 €	199 452.50 €
SARL ENTREPRISE CHAUVET	118 955.00 €	113 442.50 €	5 500.00 €	237 897.50 €

CAZAL	94 697.00 €	91 718.00 €	800.00 €	187 215.00 €
-------	-------------	-------------	----------	--------------

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CAZAL de 11140 SALLES SUR L'HERS pour réaliser les travaux pour un montant H.T. de Tranche ferme 94 697.00 €, tranche optionnelle de 91 718.00 € et option fontaine de 800.00 €, soit un montant total H.T. de 187 215.00 €, signale que la tranche optionnelle sera réalisée sous réserve de l'obtention du financement demandé.

QUESTIONS DIVERSES

- PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE RENCONTRE

Il est présenté le projet d'aménagement d'une zone de rencontre sur le secteur de la rue des Lilas jusqu'à l'office de tourisme. Ce projet établi par l'Agence Technique Départementale a été fait à la suite de remarques des riverains de cette partie de route sur laquelle les automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse actuellement en place.

Cette zone permettrait de limiter la vitesse à 20 km/h avec priorité aux piétons et un essai sera également réalisé par la mise en place provisoire d'une double écluse afin de voir les effets sur la vitesse. Un stop sera installé, à la sortie de la Rue de la République, au niveau de la boulangerie, compte-tenu du miroir existant et afin d'être en conformité avec le code de la route.

Le projet sera à nouveau étudié et présenté ultérieurement.

- OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2018 et le vote du budget engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissements ouverts dans l'année budgétaire précédente. (Article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater. Le Conseil Municipal entérine cette décision.

- MISE AU GABARIT DE LA PISTE FORESTIERE DU BOIS D'ABADIE

Monsieur le Maire présente le projet établi par l'Office National des Forêts concernant la mise au gabarit de la piste forestière du bois d'Abadie en vue de son exploitation. Le montant de cette opération s'élève à la somme de 18 533.00 € H.T., celle-ci pourrait être financée à hauteur de 80%, la part restant à la charge de la commune s'élève à la somme de 3 706.60 €. Le Conseil Municipal sollicite les subventions, ainsi que le concours de l'Office National des Forêts pour la maîtrise d'œuvre.

- COURRIER DE MME CAMILLERI

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme CAMILLERI, gérante de la boutique Le Cabas d'Oc qui souhaite utiliser une partie du parking situé sur la place de la Mairie lors des différentes manifestations qui sont organisées sur la commune. Le Conseil Municipal donne son accord, sous réserve que lors de la manifestation organisée par l'association ARTE FACTORY, celle-ci donne son accord.

- ASSOCIATION DMTF

Madame Céline VINCENT rapporte l'entrevue qu'elle a eue, lors de la sortie de l'école avec Madame BEVACQUA, intermittente de l'association DMTF quant aux festivités de cet été au château. Cette personne aurait souhaité que cette animation soit réalisée par l'association DMTF.

Le Conseil Municipal indique que les manifestations prévues au château cet été par le groupe Oc correspondent davantage au souhait d'une mise en valeur de cet édifice. Il est rappelé que l'association bénéficie tous les mercredis de la salle des fêtes de 14 h 00 jusqu'à 21 h 00 avec le chauffage pour des cours de théâtre et cela gratuitement, ainsi que la salle des expositions pour les cours de chorale tous les jeudis.

- POINT SUR LES MEVIEVALES AU CHATEAU

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur CARRASCO et a fait avec lui le point sur les futures médiévales. Cette personne prépare son spectacle qui sera présenté prochainement, il demandera éventuellement de petits aménagements à l'intérieur du château.

- PROJET DE LOTISSEMENT DE PRATMOULIS

Le groupe MARCOU HABITAT a été sollicité par l'intermédiaire de Madame Caroline HERMET afin d'étudier la possibilité d'un projet qui porterait sur une partie avec des constructions de maisons en accession à la propriété mais également sur un projet de « Papi Loft », tout en conservant certains terrains à la vente. Il sera présenté au Conseil Municipal dès que le projet aura avancé.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10 h 30.

